



Sinistre avec un tiers sans permis

Par **domivns**, le **11/03/2009** à **11:41**

Madame, Monsieur bonjour,
Mon fils a eu un accident avec un tiers qui roulait sans permis et l'assurance de la voiture était au nom d'une autre personne.
D'après mon assurance il y a 50/50 donc les parties seront remboursés en fonction du rapport de l'expert dans le meilleur des cas la moitié vu qu'ils sont assurés aux tiers.
Est-ce que mon fils peut porter plainte pour le préjudice subi? et obtenir une indemnisation qui couvrirait l'autre partie des frais?
Le lendemain la partie adverse nous a communiqué que deux personnes avait eu le coup du lapin, dans ce cas là juridiquement que peuvent-ils faire ?
En vous remerciant pour vos conseils cordialement